

Quel est le salaire d'un chauffeur permis CE (catégorie V) en début de carrière en 2025 ?

Réponse courte

Un chauffeur titulaire du permis CE (catégorie V) en début de carrière perçoit un salaire mensuel brut de **3 166 euros** selon la grille de la CCT Transports & Logistique 2025-2026. Ce montant correspond à l'indice **944,43** et s'applique durant les trois premières années d'ancienneté.

La grille prévoit une progression salariale à l'ancienneté pouvant atteindre **3 971 euros** bruts mensuels à partir de 25 ans. Ce barème constitue un minimum conventionnel que l'employeur ne peut pas réduire, comme détaillé dans la fiche sur la CCT Transports et Logistique.

Définition

Le salaire de début de carrière d'un chauffeur **permis CE** correspond au montant fixé par l'article 32 de la CCT Transports & Logistique pour la catégorie V du **personnel mobile**. Ce barème s'applique aux conducteurs dont les tâches consistent essentiellement à conduire un véhicule articulé ou un ensemble de véhicules.

Conditions d'exercice

Le salaire de catégorie V est soumis à des conditions cumulatives de permis et de fonction.

Condition	Exigence
Permis requis	CE (ensemble de véhicules > 3,5 t avec remorque > 750 kg)
Fonction principale	Conduite d'un véhicule articulé ou ensemble
Indice applicable	944,43 (à partir du 1er janvier 2025)
Salaire 1 à 3 ans	3 166 euros bruts mensuels
Salaire maximal (25+ ans)	3 971 euros bruts mensuels

Modalités pratiques

Le salaire est versé mensuellement selon les règles de la CCT.

Aspect	Détail
Versement	Mensuel, au plus tard le dernier jour ouvrable du mois
Indexation	Adaptation automatique à l'échelle mobile des salaires (art. 13 CCT)
Majorations possibles	Nuit +15 %, dimanche +70 %, férié +100 %, heures sup. +40 %
Frais de route	En sus : 3,50 euros/repas (Luxembourg), 9,50 euros (étranger)
Prime ADR	+50 euros/mois si transport de matières dangereuses

Pratiques et recommandations

Vérifier que le contrat de travail mentionne explicitement la catégorie V et le permis CE permet de sécuriser le classement salarial du conducteur.

Conserver les documents attestant la date d'embauche et l'ancienneté dans le secteur est indispensable pour appliquer correctement les paliers de la grille.

Comparer le salaire versé avec le barème conventionnel lors de chaque échéance d'indexation garantit la conformité avec l'article 13 de la CCT.

Cadre juridique

Référence	Objet
Art. 32 CCT Transports & Logistique 2025-2026	Barèmes des salaires du personnel mobile
Art. 13 CCT Transports & Logistique 2025-2026	Indexation des salaires
Art. <u>L.161-1</u> du Code du travail	Conventions collectives de travail

Le salaire de 3 166 euros bruts mensuels constitue le minimum conventionnel pour un chauffeur permis CE en début de carrière. Ce montant est adapté automatiquement à l'indice des prix. L'employeur qui verse un salaire inférieur s'expose à un rappel de salaire.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.